**REPUBLIQUE TOGOLAISE**



***Les Rayons de la Transparence !***

**COMITE DE PILOTAGE**

**44ème Réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue les 18 et 27 décembre 2023**

**Compte-rendu (projet)**

Les 18 et 27 décembre 2023, le Comité de pilotage de l’ITIE-Togo a tenu sa quarante-quatrième réunion ordinaire sous la présidence de Madame la Ministre déléguée auprès du Président de la République chargée de l’Energie et des Mines, présidente du Comité de pilotage, dans la salle de réunion de ce Ministère. Etaient présents à la réunion treize (13) membres du Comité de pilotage, le Coordonnateur national et ses collaborateurs, le Directeur de Cabinet du Ministère, le Conseiller technique en Mines de la Ministre ainsi qu’une personne ressource du Comité de pilotage.

**Jour 1 : 18 décembre 2023**

Au premier jour, la réunion a été ouverte à 9 heures 30 minutes par les mots de bienvenue de la Présidente du Comité de pilotage à tous les participants. Ensuite, le projet d’ordre du jour présenté a été modifié et adopté comme suit :

1. Examen et adoption du compte-rendu de la 43ème réunion ordinaire du Comité de pilotage
2. Adoption du compte-rendu de l’atelier d’auto-évaluation de la mise en œuvre de l’ITIE au Togo ;
3. Adoption du rapport d’exécution de la phase 2 du projet Anti-corruption ITIE-Togo ;
4. Examen et adoption du rapport d’avancement de 2021 ;
5. Examen et adoption du formulaire de la cartographie de la transparence pour les divulgations ITIE ;
6. Examen et Adoption du plan de travail ITIE 2024 ;
7. Divers

L’adoption de l’ordre du jour a été suivie du développement des points qui y sont inscrits comme ci-après.

1. **Examen et adoption du compte-rendu de la 43ème réunion ordinaire du Comité de pilotage**

Le compte-rendu de la 43ème réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue le mardi 21 novembre 2023 a été examiné et adopté sous réserve de la prise en compte des amendements des membres.

1. **Adoption du compte-rendu de l’atelier d’auto-évaluation de la mise en œuvre de l’ITIE au Togo**

Le document a été examiné paragraphe par paragraphe et des amendements y ont été intégrés. Les membres ont retenu qu’un mémo soit fait à la Présidente du Conseil national de supervision (CNS) sur la mise en œuvre de l’ITIE au Togo en mettant un accent particulier sur l’importance de la tenue d’une réunion du CNS avant la fin de l’année conformément aux recommandations du rapport de la dernière validation du Togo. Ceci pour accélérer la convocation d’une réunion du CNS pouvant éviter que cela ne pénalise à nouveau le Togo lors de la validation qui démarre le 1er janvier 2024.

1. **Adoption du rapport d’exécution de la phase 2 du projet anticorruption ITIE-Togo ;**

Le rapport général de la phase 2 du projet anticorruption ITIE a été soumis aux membres du Comité de pilotage lors de sa 19ème réunion extraordinaire. Mais à cette réunion les membres ont souhaité avoir un document succinct pour mieux le comprendre et l’adopter.

Ainsi, le consultant a rédigé une synthèse composée de quatre (04) rubriques. Au niveau de la rubrique 1 du document portant sur la situation générale du secteur extractif togolais. Sur la chaine des valeurs, il a été retenu 4 maillons mais le consultant a mis 5 maillons il doit expliquer. Concernant la chaine de décisions, il a été retenu deux (02) dimensions (sociétés d’Etat, chaine d’approvisionnements) mais le consultant les a omis dans le document synthèse.

Au niveau de la rubrique 2 premier livrable : rapport des travaux et plan de suivi, les membres ont retenu que

* Le 1er objectif doit être reformulé pour une meilleure compréhension de la phrase ;
* le 3ème objectif est à reformuler en prisant la nature de l’impact ;

Au niveau de la rubrique 3 intitulé deuxième livrable : rapport diagnostic du secteur extractif, les membres n’ont pas fait d’observations.

Pour la rubrique 4 dénommée : rapport diagnostic des efforts du Togo en matière de prévention de lutte contre la corruption sur les 15 dernières années ; les membres ont observé qu’il faut

* ajouter la date du nouveau code pénal
* actualiser les informations concernant la Cour des comptes et l’ARCOP
* mentionner la date de l’opérationnalisation de la commission des finances

A la suite de ces observations, il a été convenu que Messieurs, SOGLE, KOUGBLENOU et PIGNAN GNANSA qui membres du comité technique du projet, sous la supervision du Coordonnateur, retravaillent le document synthèse avec le consultant pour qu’il soit en accord avec le rapport général. Et ensuite le soumettre à nouveau au Comité de pilotage pour adoption. Ainsi, pour la deuxième journée de la réunion, le consultant doit envoyer aux membres le rapport général et la synthèse.

1. **Examen et adoption du rapport d’avancement de 2021**

Le rapport d’avancement de l’année 2021 est le document des activités menées au cours de ladite année. Le document soumis aux membres du Comité de pilotage a été examiné page par page. Les observations formulées sont les suivantes :

* intégrer dans le document une table des matières avec des renvois aux pages ;
* intégrer le titre « ANNEXES » ;
* ajouter un résumé des résultats obtenus en 2021 au niveau de la conclusion du document.

De plus, des observations de forme ont été intégrées dans le document qui a été adopté à l’unanimité des membres présents.

Le document adopté sera publié sur le site web de l’ITIE-Togo conformément aux dispositions de la Norme ITIE.

1. **Examen et adoption du formulaire de la cartographie de la transparence pour les divulgations ITIE**

Le formulaire de validation « Transparence » a été renseigné lors de l’atelier d’auto-évaluation de la mise en œuvre du processus ITIE au Togo tenu les 23, 24 novembre et 1er décembre 2023. Les informations ont été actualisées par la version finale du rapport ITIE 2021 tel que demandé par le Comité de pilotage lors de l’atelier d’auto-évaluation.

Le formulaire a été adopté sous réserve des résultats de la vérification des données intégrées par le conciliateur sur demande du Comité de pilotage. Deux membres du Comité de pilotage ont été désignés pour effectuer cette vérification. Il s’agit de Messieurs GANDO et KOUGBLENOU, avec l’assistance des membres du Secrétariat technique.

De façon unanime, les membres ont convenu d’aborder le point restant de l’ordre du jour de la réunion le 27 décembre 2023 et adopter le rapport du projet anticorruption.

La première phase de la présente réunion a été clôturée à 17 heures 30 minutes.

**Jour 2 : mercredi 27 décembre 2023**

Comme convenu lors de la 1ère journée, les membres se sont retrouvés le mercredi 27 décembre 2023 pour aborder le dernier point de l’ordre. La rencontre a démarré à 9h40 minutes.

1. **Examen et Adoption du plan de travail ITIE 2024 ;**

Le plan de travail portant sur l’année 2024 a été présenté, composante par composante. Les activités qui y sont inscrites sont prises individuellement et analyser pour trouver un consensus sur la formulation de tous les points y relatifs.

L’examen minutieux du document a permis aux membres de faire les observations suivantes :

* Au niveau du libellé des composantes, remplacer indicateur par indicateurs de performance
* Remplacer indicateurs par taux d’exécution physique en vue de vérifier la performance des activités
* Elaborer un tableau de suivi des activités
* Faire ressortir les cibles prévues à atteindre
* Annexer au document le Plan de passation des marchés (PPM) 2024 qui fait ressortir les coûts de façon désagrégée.
* Rechercher d’autres sources de financement pour les activités dont les coûts sont insuffisants.

Le document a été amendé et amélioré séance tenante. Toutefois, Il a été demandé aux membres d’envoyer leurs autres amendements au document par écrit au Secrétariat technique.

A la fin des discussions, le document est adopté à l’unanimité des membres présents.

Par ailleurs, la version améliorée du rapport du projet anticorruption ITIE-Togo a été présentée tel que retenu au premier jour. Sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les membres, le document a été adopté.

Le deuxième jour de la réunion a été clôturée à 16 heures 25 minutes.

1. **Divers**

Au premier jour de la réunion, dans les divers, le Coordonnateur national a rendu compte aux membres du Comité de pilotage des cotisations faites pour soutenir Monsieur DEDJI qui est souffrant. Ceux qui n’étaient pas au courant de la démarche ont été conviés à contribuer s’ils le souhaitent. Une délégation de deux personnes se rendra auprès de l’intéressé pour lui remettre les fonds collectés.

Par ailleurs, le Coordonnateur national a informé les membres de la publication de la version finale du Rapport ITIE 2021, le 15 décembre 2023 ainsi que les données résumées y relatives**.**

Au deuxième jour de la réunion aucun point n’a été abordé dans les divers.

**Adopté à Lomé, le**

*Pour le Comité de pilotage*

*44ème réunion ordinaire (Séance ordinaire des 18 et 27 décembre 2023)*

Le Coordonnateur national La Présidente du Comité de pilotage

***Didier Kokou AGBEMADON Mawunyo Mila AZIABLE***

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE-TOGO)- SECRETARIAT TECHNIQUE– 4412, Boulevard Saint Jean-Paul II –08 BP 8288– Téléphone (228) 2226 8990 –Courriel [Info@itietogo.org](mailto:Info@itietogo.org) Site Web www.itietogo.org